

A Valenciennes, le jeudi 13 juin 2024

## Inscription à la restauration Année scolaire 2024 - 2025

Madame, Monsieur,

Durant son année scolaire, votre enfant a la possibilité de manger à la cantine.

Deux formules s'offrent à vous :

- ✓ repas au SELF
- ✓ repas apporté dans une **GAMELLE métallique exclusivement** : cuisiné à la maison et à réchauffer (si les directives sanitaires nous le permettent). L'élève qui mange à la GAMELLE n'a pas la possibilité de stocker un dessert dans un réfrigérateur. Il pourra en prendre un (du type compote ou fruit) qu'il gardera dans son sac durant la matinée.



Chaque élève sera muni d'une carte à code-barres dont la couleur variera en fonction du régime choisi. Cette carte sera facturée 5€00 et restera valable jusqu'en 3<sup>ème</sup>. L'élève doit en prendre soin car en cas de perte ou de dégradation, elle sera refacturée. Cette carte doit être obligatoirement présentée à chaque passage au self.

Pour débiter l'année, il vous est demandé régler un acompte :

- ✓ de 85€00 si votre enfant mange au SELF
- ✓ de 40€00 si votre enfant mange à la gamelle (repas apporté)

soit :

- ☞ par chèque (à l'ordre du Collège St Jean Baptiste) : **joindre impérativement le règlement** à ce talon
- ☞ en espèces : un reçu vous sera remis au moment du règlement
- ☞ **merci de privilégier le paiement en ligne via NOEFIL\*** : si vous choisissez ce mode de paiement, le règlement sera effectué avant le 10/09/2024 [pour les nouvelles familles un lien sera envoyé à cet effet début septembre ; pour les familles déjà dans l'établissement : **attention**, les paiements par Noefil ne seront pas possible du 1<sup>er</sup> au 31/08/2024 : site en maintenance]

Il sera important d'alimenter régulièrement le compte SELF de votre enfant, avant la prise du repas, durant son année scolaire.

Tarifs (projet) pour la restauration : 3 possibilités :

Repas au self → compris entre 4€60 et 6€35

Ou Carte repas apporté « gamelle » : 2€75

Ou Carte repas « occasionnel » : « tarif du repas self » + 0€50 de majoration l'unité si repas self .

Si vous choisissez repas self+repas apporté : l'enfant sera en possession de la carte repas apporté avec repas occasionnel self majoré de 0€50 : le logiciel ne permet pas la gestion de 2 cartes par enfant)

Afin de permettre le meilleur fonctionnement de ce système destiné à optimiser la gestion de chacun et le service rendu, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous.

Monsieur E.Vyvey,  
Chef d'établissement.

✂-----TALON A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU SECRETARIAT **POUR LE 24 JUIN** -----✂

Madame, Monsieur ..... parent(s) de l'élève : .....

Niveau classe : ..... l'inscrive(nt), pour l'année scolaire 2024-2025, au régime : (Veuillez cocher vos choix)

Régime choisi (ne choisir qu'un régime) :

Self (fourni par le collège)

Repas apporté\* (fourni par la famille)

Externe\*

\* rappel / possibilité de repas occasionnel self majoré de 0€50

Jour(s) choisi(s) :  L  M  J  V

et versent un acompte de ..... €  par chèque (joint au talon)  en espèces (au secrétariat)

par paiement en ligne via NOEFIL\* (au plus tard le 10/09/2024)

Signature(s)